

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 44.B

**Plan local
d'urbanisme
intercommunal
(PLUI) : demande
de subventions**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 44.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire du 26 mars 2015 a prescrit l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat et Plan de déplacements urbains.

Pour rappel, le montant global du projet est estimé à 314 K€. Cette somme se décompose de la manière suivante :

- les frais d'études estimés à 240 K€
- les coûts de reprographie et de concertation (enquête publique et publications) estimés à 40 K€
- la reprise des marchés en cours (Mornac, Isle d'Espagnac, Nersac) pour environ 34 K€.

L'échéancier financier pourrait être le suivant :

	2015	2016	2017	2018
Reprise des marchés	34 K€	-	-	-
Bureau d'études	50 K€	80 K€	80 K€	30 K€
Communication / Reproductions	-	10 K€	10 K€	20 K€
TOTAL	84 K€	90 K€	90 K€	50 K€

Il convient donc de solliciter les partenaires pour bénéficier d'un appui financier de leur part :

- Etat :
 - o Appel à projet « PLUI » 2015 : 20 K€ (dossier déposé le 23.03.15).
 - o Dotation Globale de Décentralisation : 40% environ des factures payées au 31.08 de chaque année.
- Département de la Charente : 25% des frais engagés pour l'étude (environ 60K€).

Par ailleurs, des études thématiques pourront être subventionnées (ex. ADEME pour la mobilité ou les énergies).

Enfin, tous les frais liés au projet (reproduction et concertation) seront inscrits en investissement et bénéficieront d'un remboursement de la TVA.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter notamment l'Etat ou tout organisme intéressé pour l'octroi d'une subvention ou compensation des dépenses engagées dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 avril 2015	<u>Affiché le :</u> 09 avril 2015